



Payement par cheque en opposition

Par **drevet m**, le **05/02/2010** à **19:03**

Bonjour,
Sur le forum Cabasse un breton est intéressé par une de mes enceintes que j'ai à vendre. Après quelques photos échangées, il est d'accord malgré quelques petites imperfections que je lui signale. Il m'envoie un chèque de 250 euros en paiement daté du 30/12 à mon ordre et signé. Je lui envoie cette enceinte. Quelque temps après, il me signale qu'un des haut-parleurs ne marche plus comme je lui avais promis. Je lui propose le remplacement du hps defectueux et la revirement total. Il ne veut plus du matériel et insiste pour que je lui reprenne. Je refuse et fais des contre-propositions. Renvoyant que les choses tournaient mal, je porte son chèque pour recouvrement et quelque temps après, je découvre que ce monsieur avait fait opposition au chèque pour vol en date du 11/1/2010 et que je ne serais pas payé. Entre temps, il m'a renvoyé l'enceinte par UPS sans garantie à son ouverture. J'ai constaté un coup énorme sur un coin de l'ébenisterie et deux haut-parleurs complètement cassés. En quelque sorte, je me retrouve avec une enceinte qui ne vaut pratiquement plus rien et rien en compensation. Quelle faire ?

Par **Patricia**, le **06/02/2010** à **00:37**

Bonsoir,
Pour ce qui est de votre chèque.
Les principales raisons légales qui autorisent une opposition, sont :
- pertes
- utilisation frauduleuse
Pour confirmer à la banque cette opposition, il est impératif de lui fournir une déclaration de perte ou de vol de la gendarmerie ou du commissariat.
Vous êtes sûr que sa banque a bien rejeté son chèque pour vol ? Alors que ce n'est pas le cas.
Si oui, allez à votre gendarmerie ou commissariat lui expliquer et porter plainte contre lui.
Vous dire si elle sera ou pas classée sans suite ??? (je ne sais pas...)
mais c'est de l'escroquerie.

Par **drevet m**, le **06/02/2010** à **10:51**

BONJOUR
je ne comprend pas comment on peu douter de l escroquerie ce monsieur
m'envoie son cheque le 31 decembre dument rempli a mon ordre et le 11 decembre le declare
volé
la police me prend pas ma plainte et me conseil de me tourner vers une procedure civile
apres du tribunal de police
cnc est quoi la diferance?
Merci pour la reponce